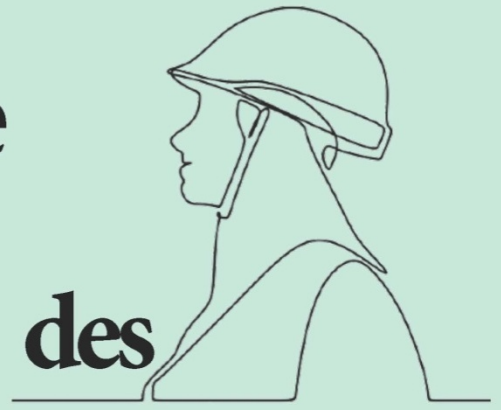


**25 et
26
mars
2025**

Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses



Bourse du travail de Paris,
3 rue du Château d'eau Paris 10e

S'armer pour des actions militantes. S'outiller pour agir sur le terrain. Construire des combats communs.
Faire de la santé au travail une grande cause publique.

Bienvenue aux Assises de la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs !

Cette brochure vous donne les indications pour rendre ces Assises le plus conviviale possible. Vous y trouverez les projets de feuille de route et de déclaration à adopter, la présentation des différents ateliers ainsi que le programme des Assises.

La préparation s'est organisée autour de quatre thèmes portés par des groupes de travail (GT).

- Thème 1 : Femmes, santé, travail,
- Thème 2 : Accidents du travail – Maladies professionnelles, Prévenir, reconnaître, réparer,
- Thème 3 : Santé, travail, environnement, De l'Amiante au Chlordécone, lutter contre une réglementation qui autorise les industriels à tuer les travailleurs-ses !
- Thème 4 : Transformation du travail et organisation du travail, Comprendre et agir.

Lieux des ateliers

- La grande **salle Croizat** accueille 450 personnes. Attention, sa sonorisation n'est pas bonne, éviter le bruit de fond.
- Les trois salles **Eugène Pottier, Louise Michel et Jean Jaurès** sont situées au sous-sol de la Bourse du Travail.

Vous êtes plus de 500 à vous être inscrit-es. Ce succès exige en contrepartie le respect des règles : respecter les horaires de début de séance ; éteindre son téléphone...

Vous êtes présent-e mais vous n'êtes pas encore inscrit-e ? Rien de plus simple, vous pouvez vous rendre sur le site d'inscription qui est encore ouvert, ou bien vous servir du QR code ci-dessous :

<https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-la-securite-des-travailleurs-et-travailleuses-25-et-26-mars-2025>

Ceci permettra de continuer à recevoir les informations sur les campagnes menées et de participer à la mise en place de réseaux sur la santé et la sécurité au travail.



Les Assises ont pour objectif premier d'aider les participantes et les participants et leurs organisations à défendre et conquérir la santé des travailleurs et travailleuses au travail. Les Assises sont un lieu où l'on prend le temps d'exposer et de partager nos expériences, de discuter de l'intérêt et des limites de chacune d'elles dans les circonstances qui ont été exposées. Ces échanges doivent être faits dans un souci d'éviter les rapports de domination.

Les Assises sont organisées par un ensemble de syndicats et d'associations : CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, Réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail.

Notre site : <https://assises-sante-travail.ouvaton.org/>. Notre adresse : mobilisation28avril@ouvaton.org

Santé et sécurité des travailleurs et travailleuses : Proposition de feuille de route

Ces Assises sont les deuxièmes du genre. Elles font suite à plusieurs rendez-vous annuels organisés à l'occasion du 28 avril, journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail.

Le premier rendez-vous est donc **le 28 avril** prochain. Cette date doit donner un signal public de l'engagement le plus large pour la santé et la sécurité des travailleurs-ses. Nous n'avons pas pour vocation à nous substituer aux organisations syndicales ou associatives, notre réseau doit favoriser la mise en mouvement collectif dans les différentes localités. Ce 28 avril est ainsi une occasion pour que dans le maximum de lieux, d'entreprises, de villes, existent des rassemblements, ou même simplement un tract, pour rappeler l'importance de cet enjeu.

Notre réseau doit aussi être un support pour des initiatives à plus long terme. Au Pays basque, un protocole intersyndical prévoit des **rassemblements systématiques lors d'un accident grave ou mortel**. A minima, chaque accident grave ou mortel doit faire l'objet d'un tract, d'un rassemblement, d'une colère exprimée. Il n'y a pas de fatalité. Il faut quitter les faits divers pour que cela devienne un fait de société.

A Paris existe une **permanence Santé et sécurité au travail**, qui accueille ici même, deux fois par mois, des salarié-es ou des équipes syndicales. Ce modèle, que nous avaient présenté ici les animateurs-trices l'année dernière ([voir ici](#)), peut être reproduit ou adapté dans le maximum d'endroits. Il serait utile de constituer des équipes locales en réseau avec des associations locales, des avocats, des médecins du travail, sans oublier d'être en contact permanent avec l'inspection du travail.

Les mobilisations pour la santé et la sécurité au travail reposent sur des individus, souvent isolés, de différentes entreprises, services, syndicats, villes. Nous avons proposé de mettre en lien ces personnes dans les localités.

Enfin, nos Assises sont un lieu d'enrichissement des pratiques dans ce domaine. Nous avons adopté en 2024 [une plateforme revendicative](#), qui reste une référence. Nos débats de cette année nous permettent d'insister sur plusieurs points.

- Il nous faut porter une attention aux salarié-es hors statuts : précaires, intérimaires, travailleur-ses surexploité-es. Ces questions participent de notre volonté de refonder un syndicalisme aujourd'hui en crise.
- Notre action doit faire le lien avec les mobilisations contre la réforme des retraites. Au-delà des accidents du travail, la remise en question de l'usure au travail et la perte de sens de ce travail ont été au cœur des mobilisations contre la réforme des retraites, il nous faut relier ces différentes dimensions de la santé au travail.
- Nous devons questionner l'organisation du travail. Dans les entreprises et services, les syndicalistes sont confronté-es à de grandes difficultés. Répression syndicale, réforme des instances de représentation du personnel qui a réduit nos moyens d'action et cherche à nous transformer en professionnels du « dialogue social », marginalité de la santé au travail dans les enjeux syndicaux... Nous devons reprendre la main sur les agendas syndicaux pour aider les salarié-es à s'organiser, interroger le travail, son organisation. Les enquêtes sur le travail, les accidents du travail doivent être multipliées.
- Une grande part des atteintes à la santé n'est pas prise en compte, notamment celles concernant les femmes et les métiers féminisés. Nous devons lier la reconnaissance des maladies professionnelles psychiques et l'intervention collective sur le terrain.
- Les atteintes à la santé des femmes et minorités de genre sont nombreuses et pour beaucoup connues, cependant, les risques et pénibilités auxquelles elles sont exposées sont niées et invisibilisées. L'évaluation des risques et les actions en santé au travail doivent intégrer la dimension genrée des expositions, de risques et des pénibilités pour une prévention genrée comme y oblige le code du travail. Il faut en faire un axe structurant de notre intervention.

- Les débats de société concernant l'environnement interrogent le travail, ses effets sur les hommes et (inégalement) les femmes, ainsi que les territoires. Nous devons lier les mobilisations environnementales et en santé au travail.

Nous portons, à travers ces mobilisations, le projet d'un syndicalisme renouvelé, émancipateur, féministe, basé sur la mobilisation des travailleurs et travailleuses et des citoyen-es. Nous savons que seul le rapport de force permettra de gagner sur ces enjeux de santé et sécurité au travail et dans toute la société.

PROJET DE DECLARATION

Déclaration intersyndicale CGT - FSU – Solidaires et associations parties prenantes

Les travailleuses et les travailleurs ont besoin de se tenir debout face aux appréhensions du moment. La progression de l'extrême droite, les guerres, la bascule géopolitique, les inégalités, le changement climatique -et son déni par certains- marquent cette période.

La concertation sur les retraites, qui selon nous devrait déboucher sur l'abrogation de la réforme de 2023, se déroule dans un cadre insatisfaisant et donne lieu à des velléités de régression sociale de la part du patronat et du gouvernement. Pourtant, il est tout à fait possible d'augmenter les cotisations sociales afin de financer l'ensemble de la sécurité sociale, dont la branche AT-MP. Nous faisons le lien entre l'enjeu des retraites et les questions de pénibilité et de l'invalidité qui frappe tant de salarié-es en fin de carrière.

Les luttes locales et sectorielles, notamment pour les salaires et pour l'emploi, sont nombreuses et le 8 mars a donné lieu à une mobilisation importante. Ces luttes intègrent l'exigence du droit à la santé, la sécurité et la dignité pour les travailleuses et travailleurs.

En vue du 28 avril, journée internationale de mobilisation pour la sécurité et la santé des travailleur.ses, et dans le cadre des Assises des 25 et 26 mars, nous faisons les constats suivants.

- Le droit, déjà insuffisant, est globalement en recul, alors que nos mobilisations ont besoin de codes du travail, de la sécurité sociale, de la santé publique, de l'environnement en progression. La récente décision de la Cour de cassation de confirmer la condamnation des anciens dirigeants de France Télécom pour harcèlement moral institutionnel est cependant un réel point d'appui pour les luttes futures. Les employeurs doivent se savoir condamnables par la justice s'ils ne respectent pas leurs obligations.
- Le monde du travail est de plus en plus éclaté en nombreux statuts, fractionné en multiples employeurs qui se dédouanent de leurs responsabilités en utilisant la sous-traitance, l'intérim et le travail faussement indépendant.
- Les problèmes de santé dus au travail sont largement invisibilisés pour les femmes car les mesures protectrices ont été surtout élaborées par et pour des hommes ! De même les violences qu'elles subissent sont niées.
- La reconnaissance des AT-MP est freinée par des stratégies patronales qui invisibilisent le travail lui-même, les travailleur.es, et par conséquent les accidents du travail et les maladies professionnelles. Quant à l'étape de réparation des AT-MP, elle est semée d'embûches et ne donne pas lieu à une réparation intégrale des préjudices subis.

Les politiques de prévention doivent intégrer les problèmes d'organisation du travail. Les enquêtes doivent reposer sur la meilleure des expertises, celle des travailleur-ses plongé-es dans les situations réelles du travail, sur les représentant-es du personnel et sur les intervenant.es sollicité-es par les CSE, CSA et CST. Nos organisations revendiquent le rétablissement des CHSCT pour mener à bien l'action syndicale dans les entreprises et dans les administrations.

Que l'on soit du privé ou du public, il s'agit d'augmenter notre capacité à nous défendre, à améliorer les conditions de travail et à élaborer des contre-projets émancipateurs. Nos organisations appellent à une séquence de mobilisation interprofessionnelle la plus unitaire et la plus ample dans le cadre de la journée du 28 avril afin de pousser le rapport de force en faveur des travailleur.ses.

Paris, le 26 mars 2025

Les organisations parties prenantes

ATELIERS DU THÈME 1

FEMMES, SANTÉ, TRAVAIL

Vous pouvez vous inscrire au réseau « Femmes, santé, travail » :

<https://framagroupes.org/sympa/subscribe/atelier-femmes-assises-sante-travail>

Les Assises 2025 reprennent le thème de la santé des femmes au travail, thème étonnamment peu travaillé en tant que tel aussi bien dans les milieux syndicaux ou associatifs que dans les milieux académiques. Nous avons cherché à croiser plusieurs regards dans les ateliers, par des présentations « magistrales », des témoignages et des présentations de luttes avec issue positive. Deux ateliers sur les cancers des seins nous permettront de lancer un travail au long cours de formations et d'enquêtes professionnelles de terrain dans l'objectif de l'inscription des cancers du sein aux tableaux des maladies professionnelles. Les autres thèmes poursuivent les ateliers de 2024 sur la prévention genrée des risques professionnels, les violences masculines faites aux femmes au travail et dans les organisations syndicales, et la question du temps de travail en relation avec l'« autre journée de travail » des femmes.

Cancers des seins d'origine professionnelle : mise en visibilité.

Atelier du mardi 25 mars 2025, salle Louise Michel, 10h30-12h30,

Le cancer du sein est le premier cancer féminin en France et dans le monde. Pourtant, les causes professionnelles et environnementales sont peu étudiées. Quels sont les expositions professionnelles connues ? Quelles pistes de recherche à explorer ? Quels écueils rencontrent les patientes dans leurs démarches ? Où en est la réglementation ? Et ailleurs en Europe et dans le monde, quelles initiatives peuvent nous inspirer ? Cet atelier pourra déboucher sur l'organisation de formations syndicales et sur la mise en place d'enquêtes de terrain.

Animation : **Christelle Glemet**, CGT.

Intervenant-es : **Marie Christine Cabrera Limame**, infirmière de santé au travail senior, membre bénévole du GISCOPE 84 et de CARCOP, « Facteurs de risques professionnels et environnementaux » ; **Anne Marchand**, historienne et sociologue, chercheuse au Giscop93 (Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine-Saint-Denis), « Invisibilité des cancers professionnels des travailleuses et des retraitées » ; **Laurent Vogel**, chercheur associé de l'ETUI (Institut syndical européen), « Perspectives européennes et mondiales ».

Cancer du sein professionnel, table ronde : des luttes positives et des stratégies à débattre.

Atelier du mardi 25 mars 2025, salle Jean Jaurès, 14h00-16h00, atelier commun avec le GT 3 « santé au travail et environnement ».

Créer un Tableau de Maladie Professionnelle ? Reconnaître la poly-exposition ? des métiers exposant ? Quel lobbying effectuer sur le COCT ? Développer des démarches de mise en danger d'autrui ? de préjudice d'anxiété ? S'appuyer sur le droit de retrait ? Class action ? Recherche scientifique : quel lobbying auprès du CIRC ? de l'ANACT ? de l'ANSES ? de l'INSERM / CNRS ?

Animation : **Jennifer Bellay**, SNEPAP-FSU.

Intervenant-es : **Monique Rabussier**, militante syndicaliste CFDT, « Prise en compte du cancer professionnel du sein par un syndicat » ; **Franck Refouvelet**, militant syndicaliste CGT, « Exposition aux parafoudres surtenseurs chez France Telecom Orange et cancer du sein » ; **Élisabeth Leroux**, avocate, TTLA, « Retour d'expérience sur les procédures de reconnaissance en maladie professionnelle des cancers du sein en lien (notamment) avec le travail de nuit. » ; **Annie Thébaud-Mony**, sociologue de la santé, présidente de l'Association Henri-Pézerat, « Oxyde d'éthylène et cancers du sein chez Tetra Medical ».

Violences masculines contre les femmes, au travail et dans les organisations syndicales.

Atelier du mercredi 26 mars 2025, grande salle Croizat, 10h00-12h00.

Les violences masculines contre les femmes sont nombreuses dans le travail et les organisations syndicales, se manifestent de façon très différentes, et leur reconnaissance et traitement rencontre de nombreux obstacles qui vont de l'opposition directe à l'inaction tranquille. Comment les victimes s'organisent-elles pour y faire face, quelles actions les organisations syndicales peuvent-elles mettre en place pour lutter contre ces violences en leur sein et sur les lieux de travail ?

Animation : **Ludivine Debacq**, FSU.

Intervenantes : **AVFT, Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail**, « Cadre général, données nationales, obstacles à la reconnaissance et au traitement des violences masculines » ; **Résyfem, Réseau Syndical FÉMiniste**, « Quand des victimes et des soutiens s'auto-organisent pour lutter contre les violences masculines dans nos syndicats » ; **Solidaires**, « Constitution d'une cellule de veille contre les VSS dans une organisation syndicale ».

Santé des femmes au travail et prévention des risques genrée.

Atelier du mercredi 26 mars 2025, salle Louise Michel, 13h30-15h30.

Les conditions de travail des femmes et minorités de genre sont invisibilisées et méprisées à tous les niveaux : de la conception jusqu'à la (sous-) reconnaissance des maladies professionnelles et accidents du travail, en passant par la prévention, l'ensemble des actions en matière de santé au travail est androcentrée. Quels sont les effets tout au long de la vie des femmes et minorités de genre de cette vision androcentrée de la santé au travail ? Comment prendre en considération la santé des femmes et minorités de genre dans les actions en santé au travail et comment les OS doivent-elles s'en saisir pour supprimer les inégalités en santé au travail, qui s'ajoutent à toutes les autres inégalités au travail et dans le quotidien ?

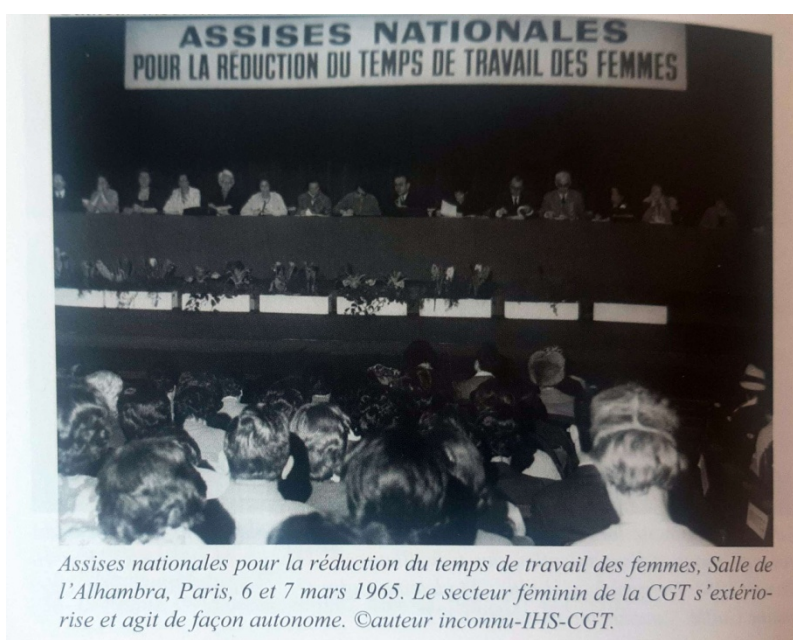
Animation : **Isabelle Jardillier**, Sud-PTT.

Intervenantes : **Maud**, Solidaires, « Introduction : pourquoi faire de la prévention genrée ? Éléments de compréhension et cadre légal » ; **Delphine Serre**, sociologue, « Justice et maux du travail, une invisibilisation genrée » ; **Annabel Brochier**, ergonome, « Recherche-action sur la prévention genrée : mise en œuvre, puis **débat mouvant** « Quelles sont les objections, comment y répondre ? » (4 questions).

Temps de travail, temps du travail et santé des femmes au travail.

Atelier du mercredi 26 mars 2025, grande salle Croizat, 13h30-15h30, atelier commun avec le GT4 « Transformation du travail et organisation du travail, comprendre et agir ».

Au delà des revendications des « 32 heures » ou du « droit à la déconnexion », la question du temps de travail est aussi invisibilisée que celle du travail des femmes. Elle est pourtant au cœur du « pas le temps » au travail (travail intensif, charge de travail, travail dans l'urgence, etc.) et est exacerbée lorsqu'on prend en compte « l'autre travail » des femmes (domestique, procréatif, bénévole, d'aide aux personnes, etc.). Quelles organisations du travail revendiquer ? Quels effets sur la santé notamment sur le long terme ? Que deviendraient les « 10 heures maximum de travail dans la journée » dans un « code du travail domestique » ?



Assises nationales pour la réduction du temps de travail des femmes, Salle de l'Alhambra, Paris, 6 et 7 mars 1965. Le secteur féminin de la CGT s'extériorise et agit de façon autonome. ©auteur inconnu-IHS-CGT.

Animation : **Monique Dental**, réseau féministe « Ruptures ».

Intervenantes : **Anne-Françoise Molinié**, démographe, « Les temps du travail des femmes : quels enjeux de santé ? » ; **Emmanuelle Puigserver**, ergonome, Fonction Publique Hospitalière, « Les 2x12h à l'hôpital : être

plus longtemps là mais moins souvent, une organisation des temps qui questionne le travail » ; **Elsa, Initiative la Syndicale** ; **Manon Boltansky, Kimberley Rerissi**, CGT BNF, « Un code du travail reproductif ».

ATELIERS DU THÈME 2

ACCIDENTS DU TRAVAIL – MALADIES PROFESSIONNELLES : PRÉVENIR, RECONNAÎTRE, RÉPARER

Quand on aborde la question des accidents du travail et des maladies professionnelles, que ce soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique, de très nombreuses questions se posent quant à leur reconnaissance, leur réparation et leur prévention.

La suppression des CHSCT, en 2017 dans le privé puis en 2023 dans la fonction publique, a fortement affaibli l'intervention des équipes syndicales sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. Pourtant, de nombreux et nombreuses syndicalistes interviennent et construisent des stratégies pour rendre visibles les accidents dans les entreprises ou administrations, que nous pourrions mettre en commun dans les 4 ateliers.

Intérimaires, précaires, comment agir dans les entreprises et services ?

Atelier du mardi 25 mars 2025, salle Jean Jaurès, 10h30-12h30. Atelier en commun avec le GT4.

L'atelier vise à articuler les actions pour la santé et la sécurité des intérimaires dans les entreprises et services où ils et elles sont employé·es, ainsi que dans des cadres plus souples tels que l'employeur plateforme. L'état des lieux de la « condition intérimaire » nous invite à réfléchir sur le système global de précarisation des salarié·es. Les regards croisés des syndicats, associations (Médecins du Monde), livreurs sur l'expérience de la Maison des livreurs à vélo à Bordeaux, lieu ressource et de soutien aux travailleurs précaires que sont les coursiers à vélo. Alors que la suraccidentalité des intérimaires est une réalité, nous montrerons combien le système de prévention est inadapté à cette population qui est marginalisée dans les entreprises, et comment collectivement nous nous en accommodons. Les injustices et inégalités sont le lot des intérimaires et précaires mais des actions sont possibles tant dans les entreprises qu'à l'extérieur.

Animation : **Louis-Marie Barnier**, sociologue du travail et représentant CGT au Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail, co-auteur du livre « La condition intérimaire ».

Intervenant·es : **Jonathan**, coordonnateur de la maison des livreurs à Bordeaux et un livreur ; **Elena Moscova et Blandine Barlet**, sociologues du travail, co-auteurs du livre « La condition intérimaire » (la Dispute, 2024) ; **Yannis Megal**, CGT Décathlon.

Agir pour la reconnaissance des maladies psychiques en maladies professionnelles dans le privé et le public.

Atelier du Mardi 25 mars 2025, grande salle Croizat, 14h-16h.

L'atelier serait introduit par la présentation du parcours d'une ex-salariée pour obtenir la reconnaissance de sa pathologie en maladie professionnelle. Cette présentation servira d'appui pour en tirer des enseignements comme les points de vigilance, la nécessité d'un travail collectif et l'enjeu de démontrer le lien avec le travail. Nous verrons les leviers qu'il est possible d'actionner et combien il est nécessaire de travailler en réseau (syndicalistes, associations, avocats ...). Cet atelier s'adresse à la fois aux salarié·es du privé ou du public et aux fonctionnaires.

Animation : **Jean-Louis Zylberberg**, médecin du travail, mandaté CGT à la Commission nationale des maladies professionnelles.

Intervenant·es : **Hélène Boulot**, Andeva ; **Etienne Sanchez**, syndicaliste CGT Aéroports de Paris ; **Rémy Ponge** sociologue auteur du livre « *Se tenir debout. Un siècle de luttes contre les souffrances au travail* » ; **Philippe de Castro**, Avocat au cabinet TTLA.

Quelles actions syndicales pour rendre visibles les accidents du travail ?

Atelier du mercredi 26 mars 2025, salle Jean Jaurès, 10h-12h.

Travailler peut blesser plus ou moins gravement, voire tuer. Or les accidents du travail sont quasi invisibilisés dans les entreprises ou les administrations ainsi que dans les médias, où la plupart du temps ils relèvent des faits divers. Face à cette réalité il est essentiel de réagir et d'agir pour montrer comment le travail et son organisation sont responsables de très nombreuses atteintes à la santé des travailleuses et travailleurs, de manière durable voire irrémédiable. Il revient aux équipes syndicales de mener des actions de terrain, à l'image de l'intersyndicale du Pays Basque et son protocole d'action. La recherche d'appuis du côté de l'inspection du travail est également indispensable pour lever l'inertie des pouvoirs publics et imposer aux employeurs des mesures de prévention. Le soutien des médias est devenu central.

Animation : **Michèle Rault**, Solidaires Finances Publiques.

Intervenant-es : **Christine Andrieux**, **Enaut Aramendi**, **Barthélemy Mottay**, responsables syndicaux basques (Solidaires, LAB et FSU), **Valérie Labatut**, responsable syndicale CGT à l'inspection du travail, **Jules Thomas**, journaliste au Monde.

Repenser la réparation des AT/MP à un juste niveau

Atelier du mercredi 26 mars 2025, salle Jean Jaurès, 13h30-15h30.

Un groupe de réflexion collective s'est formé pour analyser en profondeur les éléments relatifs à la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles (historique, évolutions, état des lieux : parcours, difficultés, écarts par rapport aux principes initiaux, carences et injustices du système...). Ce groupe « hors étiquettes syndicales ou associatives », rassemble des professionnels, des chercheurs, des militants de terrain. L'objectif du groupe est de comprendre comment le système fonctionne et dysfonctionne, réfléchir à ce que devrait être une réparation « juste » et si possible construire des propositions pour réformer / faire évoluer le système. Ce n'est pas un travail à court terme mais une réflexion de fond. Nous poursuivrons ici le débat engagé en 2024 sur la réparation des AT/MP. Il y aura également un point d'actualité portant sur les modifications apportées dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Animation : **Hélène Boulot**, ANDEVA.

Intervenant-es : **François Desriaux**, ANDEVA, **Karim Felissi**, FNATH ; **Marie Pascual**, Médecin du travail retraitée, association Ramazzini ; **Denis Gravouil**, Secrétaire confédéral CGT, Sécurité sociale - protection sociale.

ATELIERS DU THÈME 3

SANTÉ AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Poly-expositions, où en sommes-nous ?

Atelier du mardi 25 mars, salle Louise Michel, 14h -16h.

Cet atelier vise à revenir sur les enjeux de santé au travail liés aux polyexpositions. Elles peuvent être définies comme des expositions simultanées ou séquentielles à des nuisances multiples, par des voies qui peuvent être diverses. Ces nuisances peuvent être chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, rayonnement...) ou liées à l'activité physique, auxquelles s'ajoutent l'influence des facteurs organisationnels et psychosociaux, et ce tout au long de la carrière professionnelle (INRS).

Très présent secteur de la chimie soumis à l'exposition à de nombreux agents toxiques, les enjeux liés à la poly-exposition sont également présents dans la plupart des situations de travail. L'approche par mononuissance ou monodanger en vigueur se trouve ainsi rarement suffisante pour évaluer les risques professionnels et ne permet pas de rendre compte de l'exposition simultanée tout au long de la carrière professionnelle.

Cet atelier aura pour objectif de faire le point sur les actions syndicales menées autour de la poly-exposition et sur les leviers dont disposent les équipes syndicales dans un contexte marqué par l'affaiblissement des questions de santé au travail depuis la disparition des CHSCT. Les enjeux de poly-exposition interrogent ainsi la manière dont les risques professionnels sont évalués et les politiques de prévention mises en place. Il s'agira aussi de réfléchir aux moyens de faire reconnaître et valoriser une expertise syndicale et scientifique souvent marginalisée et invisibilisée.

Animation : **Guillaume Mercœur**, sociologue, Centre Maurice Halbwachs et **Lyes Chouai**, délégué syndical CGT Sade.

Intervenant-es : **Johanna Lees**, Socio-anthropologue au LaSSA, Coordinatrice du volet 2 de l'étude Fos EPSEAL, Chercheure associée Centre Norbert Elias ; **David Arnoud**, CGT Total Raffinerie Donges, membre du collectif santé-travail de la Fédération des Industries chimiques ; **Mickael Jarry**, CGT Construction, bois et ameublement.

Santé au travail et environnement : lutter syndicalement à l'intérieur des lieux de travail et à l'extérieur.

Atelier du mercredi 26 mars, salle Eugène Pottier, 13h30 à 15h30 :

Bien que les enjeux liés à la santé au travail aient été intégrés de longue date aux luttes syndicales, il existe toujours un cloisonnement important entre les expositions à l'intérieur des lieux de travail et celles à l'extérieur. Pourtant, ces expositions ne se limitent pas aux murs des entreprises : elles débordent bien souvent sur leur environnement et affectent les populations environnantes.

Considérant qu'il n'existe pas d'opposition fondamentale entre syndicalisme et écologie, cet atelier reviendra sur les cas où les luttes syndicales liées à la santé au travail ont croisé les enjeux environnementaux et de santé publique. Ces questions restent d'une grande actualité, comme en témoigne l'ampleur des expositions aux PFAS et les stratégies patronales visant à se dédouaner de leurs responsabilités.

Nous explorerons les liens entre les enjeux syndicaux de santé au travail, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité. L'atelier sera également l'occasion de réfléchir aux alliances possibles entre syndicalistes, scientifiques, riverains et organisations écologistes, ainsi qu'aux obstacles qui peuvent entraver leur construction.

Intervenant-es : **David Arnoud**, CGT Total Raffinerie Donges, membre du collectif santé-travail de la Fédération des Industries chimiques ; **Cyril Verlingue**, FSU ; **Julien Troccaz**, secrétaire fédéral Sud-Rail ; **Guillaume Mercœur**, sociologue, Centre Maurice Halbwachs.

Lutter contre l'exposition dite environnementale à l'amiante dans l'éducation nationale et ailleurs.

Atelier du mardi 25 mars 2025, grande salle Croizat, 10h30-12h30.

Malgré son interdiction en 1997, l'amiante reste un risque professionnel très présent sur de nombreux lieux de travail. De nombreuses luttes syndicales ont eu lieu ces dernières décennies notamment dans l'industrie, les activités portuaires, à la SNCF... Les affaires de la fac de Jussieu à Paris et du Tripode à Nantes ont été également des luttes locales unitaires emblématiques. Nous attendons toujours un grand procès de l'amiante en France, comme cela a pu avoir lieu en Italie. Dans le tertiaire, ce risque est principalement lié à une exposition dite « environnementale », l'amiante toujours présent dans les bâtiments vieillissants se dégrade et émette ces fibres cancérogènes.

Quasiment 30 ans après l'interdiction, de nombreuses administrations sont concernées. L'éducation nationale et l'enseignement supérieur, fort-es d'environ 1 million 300 milles agent-es, sont très en retard dans la prise en compte de ce risque professionnel. Cela devient même un problème de santé publique quand on sait que des millions d'élèves et étudiants sont exposé-es, aux côtés des personnels, chaque jour et que les ministères concernés restent dans le déni. Pire encore, les autorités locales et nombre de collectivités territoriales font tout pour empêcher toute action sur le sujet. A travers la lutte qui se construit dans ce secteur, nous l'illustrerons par des exemples d'actions syndicales, soutenues par l'action juridique, la recherche et le monde associatif. Nous exposerons également les butées rencontrées et les freins à la mobilisation. Enfin, cette réflexion collective sera, nous l'espérons, l'occasion d'esquisser de nouvelles pistes pour porter toujours plus fort et plus visiblement cette longue lutte.

Intervenant-es : **Emilie Declercq et Guillaume Hallier**, SUD éducation, un exemple de campagne syndicale : la campagne de la fédération SUD éducation ; **Aurélie Gagnier et Hervé Moreau**, FSU, La construction de la lutte en intersyndicale dans l'éducation nationale ; **Maître de Romanet**, Cabinet TILA, La lutte sur le terrain

juridique : l'exemple des dossiers devant les tribunaux de Marseille ; **Annie Thébaud-Mony**, GISCOPI 93 & 84, Association Henri-Pézerat, Ban Asbestos France, Les apports de la recherche et des associations de victimes.

Travailleurs des déchets et conditions de travail : quelle visibilité, quelles représentations, quelles modalités de lutte ?

Atelier du mardi 25 mars 2025, salle Eugène Pottier, 10h30-12h30.

A la suite de la demi-journée d'études du 8 février qui avait pour thème « Les mobilisations des salarié-es des déchets, un combat pour les conditions de travail, la justice sociale et environnementale ? », il s'agira d'élargir notre réflexion autour de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement. On posera la question de la visibilité, des représentations et des modalités de lutte collectives des travailleuses et travailleurs de ce secteur sur le plan national et international. Une première partie vise à poser les enjeux sociaux et environnementaux liés au secteur des déchets sur un plan international à partir de l'exemple de travailleurs informels qui trient et recyclent les déchets aux Philippines. Un corpus de textes de références sera mis à disposition.

Dans un second temps nous verrons comment ces enjeux sociaux et environnementaux peuvent se décliner en France, où des normes plus strictes laisseraient à penser que les travailleurs et les riverain-es sont mieux protégé-es. Le cas d'un collectif de travailleurs et travailleuses sans-papiers mobilisés d'un centre de tri montrera comment l'action collective a permis de sortir de l'hyper-exploitation pour la dignité, la santé et la sécurité de tous. Un dernier moment pendant le débat nous invitera à réfléchir ensemble aux perspectives de réappropriation collective de la filière déchets pour la santé et la sécurité des salarié-es et la santé environnementale.

Animation : **Marjorie Keters**, Réseau Eco-syndicaliste, CGT.

Intervenant-es : Les salarié-es régularisé-es ex-NTI et leurs délégués syndicaux CGT ; **Alexandra d'Agostino et Jean Paul Cadet**, chargé-s d'études au CEREQ ; **Maître Piantino**, avocat ; **Séverine Beyer**, référente technique et plaidoyer santé environnement chez Médecins du Monde ; **Alexis Cukier**, philosophe du travail, CGT.

Intoxication au plomb : lutte historique, expositions actuelles

Atelier du mercredi 26 mars 2025, salle Louise Michel, 10h-12h.

Malgré une connaissance historique de la toxicité du plomb et une réglementation ancienne à ce sujet (le saturnisme était la première affection reconnue maladie professionnelle en 1919), nous n'avons toujours pas abouti à une véritable politique de protection des travailleurs-ses. Sur les lieux de travail, le risque plomb est aujourd'hui encore trop souvent méconnu, minimisé voire nié, exposant massivement des travailleurs-ses, leurs familles et les riverain-es à ce toxique sans seuil.

Pourtant, le code du travail prévoit que des mesures de prévention particulières et un suivi médical renforcé spécifique aux agents chimiques CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) soient applicables aux travailleurs-ses exposés-es.

En tant que travailleurs-ses, comment faire valoir ses droits ? Qu'est-ce qui entrave l'application effective de la réglementation existante ? Pourquoi cette réglementation est-elle insuffisante ? Comment la renforcer ? Cet atelier propose de réfléchir collectivement à une meilleure politique de prévention du risque plomb au travail, notamment en échangeant autour d'un projet de revendications sur lequel nous avons commencé à travailler.

Animation : **Morgan Pinoteau et Alice Toussaint**, Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS).

Intervenantes : **Judith Rainhorn**, historienne, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, auteure de l'ouvrage « Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal » ; **Claudia Andrieu**, juriste et partie civile dans le cadre de la plainte des ouvriers intoxiqués au plomb sur un chantier de rénovation du château de Versailles en 2009 ; **Emeline Briantais**, inspectrice du travail, SUD Travail Affaires sociales.

ATELIERS DU THÈME 4

TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET ORGANISATION DU TRAVAIL, COMPRENDRE ET AGIR

Le GT4 a pour objet la problématique du travail, de l'organisation du travail et des conditions de travail. L'axe des ateliers et du GT4 est d'essayer de comprendre ce qui se joue à ce niveau pour agir, c'est-à-dire transformer le travail en renforçant les facteurs d'émancipation des individus et de la société par le travail et en luttant contre les facteurs d'aliénation par le travail par l'intervention des travailleur-ses et de leurs organisations sur le travail, son organisation et ses conditions et sur la production. Les questions fondamentales sont : Travailler oui mais pour quoi ? pour quelles raisons ? pour qui ? comment ? Travailler pour produire quoi ? pour qui ? comment ? Quel lien entre le travail et la construction de la santé ? Travail : aliénation et/ou émancipation ?

Pour traiter ces problématiques, nous partons du travail réel des travailleur-ses et de leurs expériences pour construire l'intervention des ceux et celles-ci dans les transformations du travail, de son organisation et de ses conditions. Lors des Assises de Mars 2024, nous avons travaillé les axes suivants : Comment passer de l'individuel au collectif pour transformer le travail ? Pourquoi et comment intervenir sur l'organisation et les conditions de travail ? Quelles transformations du travail actuelles avec l'introduction de l'Intelligence artificielle ? L'invisibilisation du travail des femmes en lien avec le GT1 femme.

Nous avons tenu en début 2025 une journée d'étude sur les enquêtes institutionnelles (à désinstitutionnaliser !) et les enquêtes ouvrières. Nous prévoyons dans le courant 2025 la tenue d'autres journées d'études par exemple sur l'organisation du travail et la prévention des risques professionnels, sur le handicap (le travail comme source de handicap, l'adaptation des postes...). Nous proposons de continuer les réflexions pour mieux comprendre et agir sur le travail pour qu'il devienne émancipateur plus qu'aliénant sur les axes des ateliers et de nous ouvrir de nouveaux axes tel que l'organisation du travail dans les TPE et les micro-entreprises, dans les entreprises d'économie solidaire et les coopératives, dans les fonctions publiques.

Formations syndicales à l'enquête ouvrière : un bilan d'expériences

Atelier du mercredi 26 mars 2025, salle Eugène Pottier, 10h-12h.

L'enquête ouvrière vise à mettre en visibilité et en débat le travail réel pour construire les mobilisations au plus près du terrain. Se rendre compte à quel point on connaît mieux le travail que les grands chefs, élaborer ensemble des revendications pour faire enfin du bon boulot, ça peut dynamiser le collectif de travail et le syndicat. Cette démarche pose au centre le nécessaire débat démocratique sur le travail et sur des nouvelles manières de produire (quoi produire ? Comment le produire ?). Mais comment faire ? De quelles connaissances et méthodes avons-nous besoin dans notre pratique militante pour réussir ce travail sur le travail ?

Animation : **Thomas Coutrot**, Ateliers Travail et Démocratie, **Marjorie Keters**, Réseau écosyndicaliste, CGT.

Intervenant-es : **Lina Cardenas**, Solidaires : l'expérience de l'Union Syndicale Solidaires ; **Lorena Klein**, Ferc-CGT : l'expérience de la Fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture.

Les outils de l'enquête institutionnelle

Atelier du mardi 25 mars 2025, salle Eugène Pottier, 14h-16h.

Constituer un contre-pouvoir dans l'entreprise suppose d'élaborer pas à pas une stratégie pour déjouer un système qui individualise la conflictualité et détourne de la lutte collective pour la santé au travail. A cette fin, bien des dispositions législatives et réglementaires peuvent être utilisées dans les entreprises et administrations et en premier chef, les enquêtes. Encore faut-il s'outiller pour les mener utilement.

Intervenant-es : **Damien Cru**, « Aller vers les travailleur-ses, tisser des liens entre elles et eux et leurs organisations sur la base de la connaissance et de la mise en visibilité de leur travail réel, de leurs besoins... » ; **Yves Sinigaglia**, « Méthodologie de l'enquête, intérêt de véritables questionnaires qui n'ont pas

pour but unique d'établir des statistiques mais aussi des connaissances pour transformer la réalité, sur les différents types d'enquêtes... » ; **Florence Lépine**, sur les références de droit, de bibliographie.

Les moments de l'assemblée plénière, grande salle Croizat.

Introduction : **mardi 25 mars à 9h30** : **Maud Simonet**, directrice de recherche au CNRS, IDHES-Nanterre, « Travail gratuit et santé au(x) travail(s), une perspective désandrocentrée » ; **Céline Carlen**, CGT Commerce Paris.

Animation : **Michèle Rault**, Solidaires finances publiques.

Introduction : **mercredi 26 mars à 8h45** : Echange avec **Jean-Paul Teissonnière**, avocat au cabinet TTLA : « Le harcèlement moral institutionnel définitivement reconnu : quels enseignements pour les entreprises, les syndicats ? ».

Table ronde intersyndicale : Comment agir sur le terrain et nationalement pour la santé au travail ?

Nous leur avons proposé d'intervenir autour de ces questions :

- Dans les entreprises et services, les syndicalistes sont confronté-es à de grandes difficultés. Répression syndicale, marginalité de la santé au travail dans les enjeux syndicaux... Comment aider à mieux intervenir sur le terrain ? Comment reprendre la main sur les agendas syndicaux pour rencontrer les salarié-es, interroger le travail ? Comment intégrer les atteintes à la santé et la sécurité des femmes ?
- Comment construire socialement, notamment avec les associations de victimes, un rapport de force national sur ces questions ? Au-delà des accidents du travail, la remise en question de l'usure au travail et la perte de sens de ce travail ont été au cœur des mobilisations contre la réforme des retraites, comment relier ces différentes dimensions de la santé au travail ? Quelles mobilisations autour du 28 avril ?
- Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et mettent en danger les travailleuses et les travailleurs, dans le BTP mais aussi dans de nombreux autres secteurs. Dans son rapport publié en 2024, l'Organisation internationale du Travail (OIT) considérait que « les travailleurs sont parmi les plus exposés aux risques liés au changement climatique, mais ils n'ont souvent pas d'autre choix que de continuer à travailler, même si les conditions sont dangereuses. » Toujours selon l'OIT, les conséquences sanitaires du changement climatique peuvent inclure le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires, les dysfonctionnements rénaux et les problèmes de santé mentale. Comment réglementer l'exposition à la chaleur sur les lieux de travail ? Quelles actions syndicales envisager dans les entreprises et administrations, quelles initiatives communes auprès des pouvoirs publics ?

Animation : **Jennifer Bellay**, SNEPAP-FSU.

Participant-es : **Hervé Moreau**, Secrétaire national de la FSU en charge des questions de santé au travail ; **Denis Gravouil**, Secrétaire confédéral CGT, Sécurité sociale - protection sociale ; **Julie Ferrua**, porte-parole de Solidaires ; **François Desriaux**, ANDEVA.

Assises de la santé des travailleurs-ses des 25 et 26 mars 2025					
		Grande salle Croizat	Salle Jean Jaurès	Salle Eugène Pottier	Salle Louise Michel
Mardi 25 mars		450 p	104 p	70 p	70 p
	9h_9h30	Accueil			
	9h30 - 10h30	Mot d'accueil UD CGT Paris puis double introduction : Maud Simonet, Directrice de recherche au CNRS et Céline Carlen, CGT Commerce Paris.			
	10h30 - 12h30	GT3 ST et environnt	Mix GT 2 /4	GT3 ST et envirt	GT1 Femmes
		Comment lutter et mobiliser contre les expositions dites environnementales à l'amiante, dans l'éducation nationale et ailleurs.	Intérimaires, précaires, comment agir dans les entreprises et services ?	Travailleurs des déchets et conditions de travail : visibilité, représentations, luttes ?	Cancers des seins d'origine professionnelle : mise en visibilité.
	14h - 16h	GT 2 AT/MP	GT1 Femmes	GT4 org° du travail	GT3 ST et envirt
		Agir pour la reconnaissance des maladies psychiques en maladies professionnelles dans le privé et dans le public.	Cancer du sein professionnel, table ronde : des luttes positives et des stratégies à débattre	Les outils de l'enquête institutionnelle	Poly-expositions, où en sommes-nous ?
	16h30 - 18h30	Plénière Retour sur journée + adoption d'une déclaration et d'une feuille de route + mobilisation du 28 avril + mise en place d'un réseau permanent de soutien			
	19h	Apéritif			
8h30	Accueil				
Mercredi 26 mars	8h45-9h30	Plénière - Jean-Paul Teissonnière, avocat : Le harcèlement moral institutionnel définitivement reconnu : quels enseignements pour les entreprises, les syndicats ?			
	10h - 12h	GT 1	GT 2 AT/MP	GT4 org° du travail	GT 3 ST et Envirt
		Violences masculines contre les femmes, au travail et dans les organisations syndicales	Quelles actions syndicales pour rendre visibles les accidents du travail ?	Formations syndicales à l'enquête ouvrière: un bilan d'expériences	Intoxication au plomb : luttes historiques, expositions actuelles
	13h30 - 15h30	Mix GT1/ GT4	GT 2 AT/MP	GT3 ST et envirt	GT 1 femmes
		Temps de travail, temps du travail et santé des femmes au travail	Repenser la réparation des AT/MP à un juste niveau	Santé au travail et environnement : lutter syndicalement à l'intérieur des lieux de travail et à l'extérieur.	Santé des femmes au travail et prévention des risques genrée
15h45 - 17h	Table ronde intersyndicale : Comment agir sur le terrain et nationalement pour la santé au travail ?				